



# Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale  
1<sup>er</sup> avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

### Septième session

New York, 10-12 juin 2014

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions relatives à l'application de la Convention : débat informel

## Les jeunes handicapés

### Note du Secrétariat

Le présent document, que le Secrétariat a établi en se fondant sur les contributions d'experts<sup>1</sup> reçues par l'intermédiaire du Bureau de la Conférence des États parties, a pour but de faciliter les travaux du débat informel sur le thème « Les jeunes handicapés », qui aura lieu durant la septième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

## Les jeunes handicapés

### Introduction

1. Il n'existe pas de données sur le nombre total de jeunes handicapés dans le monde<sup>2</sup>. Toutefois, selon certaines estimations, ces jeunes représenteraient une catégorie non négligeable de la population mondiale et leur nombre total se situerait entre 180 et 220 millions, dont près de 80 % vivraient dans les pays en développement, selon la fiche d'information sur les jeunes handicapés que l'Organisation des Nations Unies a établie à l'occasion de la célébration de l'Année internationale de la jeunesse.

---

\* CRPD/CSP/2014/1.

<sup>1</sup> Des contributions au présent document ont également été fournies par le Leonard Cheshire Disability and Inclusive Development Centre, qui relève de la University College London ainsi que par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

<sup>2</sup> L'Organisation des Nations Unies range dans la catégorie des « jeunes » les personnes âgées de 15 à 24 ans. Même si les besoins et les préoccupations d'un garçon handicapé de 15 ans peuvent être très différents de ceux d'une jeune handicapée de 23 ans, le présent document sera axé sur les nombreux problèmes et préoccupations qu'ils partagent.



2. Étant donné que la moitié de la population de la planète est âgée de moins de 15 ans, le nombre de jeunes handicapés devrait augmenter considérablement au cours des prochaines décennies, notamment dans les pays à revenus faible et intermédiaire. Les progrès de la médecine font qu'aujourd'hui les nourrissons et enfants handicapés qui survivent jusqu'à l'adolescence sont de plus en plus nombreux. En outre, comme l'accès aux soins et aux traitements est devenu plus aisé en cas d'accident ou de maladie, nombre d'enfants et adolescents gravement malades ou sérieusement blessés qui auparavant auraient été condamnés survivent, mais avec un handicap. Les forces armées sont dans leur immense majorité composées de jeunes dont beaucoup ont subi des blessures invalidantes. Nombre de maladies chroniques et de troubles mentaux invalidants se déclarent à l'adolescence. Des millions de jeunes souffrant de handicaps sensoriels, physiques et mentaux liés au VIH/sida vont s'ajouter au nombre croissant de personnes handicapées. En outre, dans son rapport intitulé « La situation des enfants dans le monde 2013 : les enfants handicapés », le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fait observer que faute d'informations suffisantes en matière de santé reproductive, les jeunes ayant déjà un handicap courent un risque accru de séropositivité.

3. Alors que dans le passé, les difficultés rencontrées par les jeunes handicapés n'étaient considérées que sous l'angle médical, il est désormais clairement reconnu que le handicap est une question transsectorielle dont l'impact sur les droits sociaux, économiques et autres droits fondamentaux de la personne humaine compte parmi les principaux éléments qui empêchent ces jeunes de vivre comme ils le devraient.

4. Il existe très peu de recherches empiriques portant spécifiquement sur les jeunes handicapés des pays à revenu faible et intermédiaire, et les données relatives aux pays à revenu plus élevé dont on dispose actuellement portent essentiellement sur les systèmes d'éducation ou de soins de santé formels ainsi que sur les programmes de préparation à la vie active. Il faudrait accorder davantage d'attention au large éventail de problèmes auxquels se heurtent les jeunes handicapés.

5. Il arrive souvent que les jeunes handicapés soient oubliés lors de la planification des programmes. En outre, il est rare que les grands programmes de développement destinés à la jeunesse tiennent compte de cette catégorie de jeunes. Les programmes en faveur des personnes handicapées, lorsqu'ils existent, prennent rarement en considération tous les handicapés, préférant mettre l'accent sur les enfants handicapés dans les écoles ou les familles, ou sur l'emploi et l'insertion sociale des adultes handicapés. Rares sont ceux qui traitent des besoins sociaux, psychologiques, éducatifs et économiques propres aux jeunes.

6. Les besoins des jeunes handicapés présentent des similitudes frappantes avec ceux des autres jeunes – et ont trait à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'inclusion dans la vie sociale, culturelle, religieuse et économique des familles et des communautés. Ce qui distingue les jeunes handicapés, c'est non pas le fait d'avoir des besoins par ailleurs analogues à ceux des autres, mais le fait que ces besoins restent pour l'essentiel non satisfaits.

### **Cadre normatif international**

7. Les droits des jeunes handicapés sont consacrés par la Convention relative aux droits des personnes handicapées qui a été adoptée en 2006 et est maintenant ratifiée par plus de 140 pays, et qui garantit aux personnes handicapées de tous âges, y

compris les jeunes handicapés, l'exercice de tous leurs droits, dont le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'emploi, le droit de vote, le droit à une vie de famille et le droit de faire pleinement partie de la société dans laquelle ils vivent. Les droits des jeunes handicapés sont aussi consacrés par plusieurs autres instruments comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces dernières années, une série de politiques et de lois portant sur l'inclusion des personnes handicapées ont été promulguées à l'échelle régionale, nationale et locale, souvent en liaison avec la ratification par les pays de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

8. Toutefois, même si, dans les documents susmentionnés, les besoins et problèmes propres aux jeunes handicapés – en tant que groupe distinct et vulnérable – sont tenus pour acquis, il est rare qu'il en soit expressément fait mention. C'est ainsi que le Programme d'action mondial pour la jeunesse de 2010, bien qu'il s'applique aux jeunes handicapés, ne fait que rarement référence à ces derniers, et uniquement aux rubriques consacrées à l'emploi et aux technologies de l'information.

## **Problèmes à résoudre et défis à relever**

### **Stigmatisation**

9. Un des principaux problèmes auxquels se heurtent les adolescents handicapés dans le monde est la stigmatisation, qui conduit à l'isolement social et à la discrimination. La discrimination et les attitudes négatives dont ils sont victimes dans la société sont liées à des idées fausses, à des stéréotypes et au folklore qui associe le handicap à une punition divine, à un coup du sort ou à un acte de sorcellerie. Les membres de la communauté (famille, voisins, notables, enseignants, agents de santé, etc.) qui partagent de telles croyances peuvent prendre leurs distances par rapport aux enfants et aux adultes handicapés ainsi qu'à leur famille et limiter, voire interdire, leur participation à la vie de la communauté. Il arrive que, par crainte des préjugés et pour tenter de protéger ceux qui en sont victimes, les familles des enfants et des jeunes handicapés gardent ceux-ci cachés à la maison ou les envoient dans des établissements spécialisés-lorsque de tels établissements existent. Il est indispensable de comprendre cette stigmatisation et d'y remédier si l'on veut améliorer la vie de toutes les personnes handicapées.

### **Pauvreté**

10. Bien que chaque famille coure le risque d'avoir un enfant handicapé, ce sont les pauvres qui sont les plus touchés par le handicap. Privées de soins médicaux, d'aliments nutritifs, de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base, de logements adéquats et de sécurité dans les quartiers où elles résident, les familles pauvres risquent davantage que les autres de mettre au monde un enfant handicapé ou qui le deviendra<sup>3</sup>. Si les familles qui ont un enfant handicapé sont plus

<sup>3</sup> Nora Groce, Maria Kett, Raymond Lang et Jean-François Trani, « Disability and Poverty: the need for a more nuanced understanding of implications for development policy and practice » dans *Third World Quarterly*, vol. 32, n° 8 (septembre 2011).

exposées à la pauvreté, c'est non seulement en raison des dépenses supplémentaires que leur occasionnent les soins médicaux et autres services à prodiguer à leur enfant, mais aussi parce qu'un parent ou un membre de la famille (le plus souvent une femme) va devoir renoncer à des activités rémunératrices pour rester à la maison et venir en aide à la personne handicapée. Les familles dont certains membres souffrent d'un handicap ont généralement des revenus plus faibles que ceux des autres familles et sont plus susceptibles de vivre en deçà du seuil de pauvreté.

### **Soins de santé**

11. L'accès aux soins de santé est important pour tous les jeunes et il en va de même pour les jeunes handicapés. Ces derniers doivent faire face à deux types d'obstacles, à savoir les difficultés rencontrées pour accéder à des services de médecine générale et, pour certains, l'impossibilité d'avoir accès à des services spécialisés (services de rééducation, appareils et accessoires fonctionnels comme les fauteuils roulants ou les prothèses auditives).

12. S'il est difficile d'accéder aux services de médecine générale, c'est tout simplement parce que les centres de santé sont souvent inaccessibles. Par exemple, il arrive que des marches empêchent les utilisateurs de fauteuils roulants d'entrer dans les locaux, ou qu'il n'y ait pas d'interprètes en langue des signes. Les agents de santé connaissent souvent mal les besoins des personnes handicapées et hésitent à prodiguer à ces dernières des soins courants, estimant à tort qu'il leur faut en permanence des soins spécialisés.

13. Les programmes d'éducation en matière de santé publique ne tiennent souvent pas compte des jeunes handicapés : les campagnes radiodiffusées ne touchent pas les personnes sourdes; les messages publicitaires humoristiques et plein d'entrain qui visent à promouvoir des pratiques sexuelles sans risques ne sont pas bien compris par certains jeunes atteints de déficience mentale. Ce fait est d'autant plus regrettable qu'un nombre croissant de recherches, dont des études qui s'appuient sur la *National Education Longitudinal Study* de 1988 (États-Unis d'Amérique) et sur l'enquête mondiale sur le VIH/sida et les personnes handicapées conduite par la Banque mondiale et l'Université de Yale, montrent clairement que les jeunes handicapés sont au moins autant sinon plus exposés que les autres jeunes aux risques liés au tabagisme, à la consommation d'alcool et aux rapports sexuels non protégés.

14. Dans beaucoup de pays, les services de réadaptation sont peu nombreux voire inexistantes et tendent, là où ils sont présents, à se concentrer dans les zones urbaines et à être hors de prix. Ces services sont difficilement accessibles aux jeunes femmes qui vivent dans des sociétés où il leur est interdit de se déplacer ou de vivre loin de chez elles sans être accompagnées d'un parent de sexe masculin.

15. Les appareils et accessoires fonctionnels (membres artificiels, fauteuils roulants, appareils auditifs ou lunettes) sont souvent indisponibles ou trop coûteux. Ce dernier problème se pose de manière particulièrement aiguë pour les adolescents, qui, à mesure qu'ils grandissent, peuvent avoir besoin de remplacer régulièrement ces appareils et prothèses. Il ne s'agit pas là d'un problème purement esthétique. Un membre artificiel mal ajusté aura des conséquences psychologiques et sociales profondes pour un jeune déjà marginalisé. Un fauteuil roulant devenu trop petit

empêchera un jeune handicapé de quitter son domicile pour se rendre à l'école, aller travailler ou mener toute autre activité de façon autonome.

### **Éducation**

16. Le manque d'éducation est une source de préoccupation majeure pour la plupart des jeunes handicapés. Bien que les objectifs du Millénaire pour le développement et la Convention relative aux droits de l'enfant lancent un appel sans équivoque en faveur de l'éducation pour tous et que la Déclaration de Salamanque et Cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux, adoptés à la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité plaident eux aussi en faveur de l'éducation des jeunes handicapés, ces derniers restent bien moins nombreux que les autres jeunes à continuer de fréquenter l'école, sont plus susceptibles d'abandonner leurs études et, même lorsqu'ils achèvent leur scolarité, apprennent souvent beaucoup moins de choses que leurs camarades de classe, parce que les ressources font défaut, que les enseignants ne sont pas formés aux meilleurs méthodes d'enseignement pour enfants handicapés et que l'on n'attend moins d'eux que des autres enfants.

17. Rares sont les programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités qui visent à préparer les enseignants à dispenser un enseignement adapté aux enfants et adolescents handicapés, qui continuent par ailleurs de se heurter à des obstacles physiques. Tant que les établissements scolaires et leurs installations et services connexes, comme les services de transport, ne seront pas conçus et construits pour être accessibles à tous les utilisateurs et à tous les élèves, y compris à ceux qui ont des capacités fonctionnelles et des besoins différents, de nombreux jeunes et enfants handicapés continueront de ne pas pouvoir aller à l'école. Faute d'enseignants convenablement formés et de matériel ou de méthodes pédagogiques adaptés, des millions d'enfants et de jeunes handicapés ou souffrant de troubles mentaux n'auront qu'un accès limité à l'éducation.

18. De nombreux jeunes handicapés pâtissent des effets cumulatifs d'un enseignement primaire inadéquat, qui se traduit notamment par l'obtention de mauvais résultats aux examens standardisés, et ainsi, les empêchent de poursuivre leurs études. Lorsqu'ils atteignent l'adolescence, la grande majorité de ces jeunes ont des niveaux d'éducation et d'aptitude bien inférieurs à ceux de leurs pairs non handicapés.

19. L'apprentissage et la formation professionnelle constituent deux autres domaines dans lesquels les jeunes handicapés se heurtent à des difficultés. À la différence des autres jeunes, ils ont beaucoup de mal à trouver un apprentissage ou une formation professionnelle qui leur permette d'entrer sur le marché du travail. Si leur apprentissage initial n'est pas concluant ou s'ils sont licenciés de leur premier emploi, leur entourage a tôt fait de les qualifier d'« inemployables » et de refuser de leur donner une nouvelle chance.

### **Emploi et moyens de subsistance**

20. Partout dans le monde, les jeunes sont plus susceptibles que les travailleurs adultes de se retrouver au chômage, d'être employés à temps partiel ou, lorsqu'ils travaillent à plein temps, de percevoir des rémunérations inférieures à celles que touchent les adultes. Les adolescents et les jeunes handicapés sont encore plus exposés à ce type de risques. Entrés sur le marché du travail avec un niveau

d'éducation rudimentaire et peu de qualifications, sinon aucune, les jeunes handicapés ont du mal à rivaliser avec les autres travailleurs. Si la plupart des employeurs hésitent à les embaucher, c'est soit par préjugé soit parce qu'ils sont mal informés sur la productivité potentielle des personnes handicapées. Les jeunes atteints de certaines déficiences physiques ou intellectuelles ont encore plus de mal à trouver un emploi.

21. Il n'existe guère de données sur les taux de chômage des jeunes handicapés. Chez les adultes handicapés, ces taux sont en moyenne supérieurs de 40 % à 60 % à ceux des autres adultes en âge de travailler. Dans sa note d'information sur les jeunes handicapés, l'Organisation internationale du Travail estime que, dans certains pays en développement, le taux de chômage des jeunes handicapés peut atteindre 80 %.

22. Les jeunes handicapés ont non seulement des situations professionnelles instables, mais ils sont aussi plus susceptibles de trouver des emplois peu qualifiés et offrant peu de perspectives d'avancement. Dans une note d'information de 2013 sur les enfants et les jeunes handicapés, l'UNICEF constate que, même lorsqu'ils sont instruits, les jeunes handicapés prennent plus de temps pour trouver un emploi et ont des situations professionnelles plus précaires et des perspectives de carrière moins prometteuses que leurs pairs non handicapés. Cela est vrai même pour les personnes handicapées ayant une formation universitaire.

23. Toutefois, se fier uniquement aux statistiques de l'emploi peut être trompeur. A priori, les seuls handicapés qui ne contribuent pas d'une façon ou d'une autre aux revenus de leur famille sont ceux qui souffrent de très graves handicaps ou qui sont issus de familles aisées. Des millions de jeunes handicapés travaillent partout dans le monde, bien qu'ils soient officiellement classés dans la catégorie des « sans-emploi »<sup>4</sup>. Des millions travaillent au domicile familial, dans des exploitations agricoles ou des ateliers. Des millions d'autres effectuent de menus travaux au sein de la communauté ou mendient. Ces emplois, même s'ils revêtent une grande importance financière pour des ménages, peuvent être ignorés par les économistes, les communautés locales, voire les familles.

### **Inclusion sociale et participation**

24. Les années qui s'écoulent entre l'âge de 15 ans et l'âge de 24 ans sont d'une importance décisive pour le développement des jeunes, car pendant cette période la plupart d'entre eux commencent à se forger une identité et à s'émanciper, tissant de nouveaux liens lorsqu'ils quittent le domicile de leurs parents pour aller s'installer ailleurs et créer leur propre famille. Pourtant, nombre de jeunes handicapés sont exclus des activités qui leur permettraient de renforcer leurs compétences de base sur les plans social, éducatif et économique. Dans toutes les sociétés, les jeunes handicapés sont les seuls jeunes à être frappés d'une telle exclusion.

25. Il arrive souvent que les jeunes handicapés n'aient jamais ou pratiquement jamais voix au chapitre lorsqu'il s'agit de décider où et avec qui ils vont vivre et quel rôle ils vont être amenés à jouer au sein de leur famille ou de leur communauté. Ces jeunes se voient fréquemment refuser le droit de se marier ou de créer leur

---

<sup>4</sup> Nora Groce, Barbara Murray, Marie Loeb, Carlo Tramontano, Jean-François Trani et Asfaw Mekonnen, « Disabled Beggars in Addis Ababa, Ethiopia », Employment Working Paper 141 (Genève, Organisation internationale du Travail, 2013).

propre famille. De fait, dans certains pays, la loi interdit de délivrer des autorisations de mariage à des personnes atteintes de certains handicaps.

26. Bien que ces restrictions n'empêchent pas les jeunes handicapés des deux sexes d'entretenir des relations ni d'avoir des rapports sexuels, elles sont souvent le signe d'une absence de reconnaissance sociale de ces activités et du fait que les jeunes handicapés n'ont pas accès aux informations relatives à de telles relations et à l'éducation sexuelle, comme l'indiquent l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans leur note d'orientation sur la promotion de la santé procréative et sexuelle des personnes handicapées. Ces difficultés font courir aux adolescentes et aux jeunes femmes handicapées un risque accru de grossesse, et exposent davantage les jeunes handicapés des deux sexes à des relations violentes et aux maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.

27. Il arrive souvent que les jeunes handicapés soient privés de leur droit de participer à la vie sociale et civique ou que ce droit soit restreint. Les groupes civiques, les associations communautaires ou les activités politiques sont rarement conçus pour être accessibles à cette catégorie de jeunes. Lorsqu'ils ne sont pas associés à la vie sociale et civique de leur communauté, les jeunes handicapés sont souvent incapables de donner leur avis ou de voter sur la façon dont leur communauté doit être dirigée ou sur les décisions qui auront un impact sur eux et sur leur famille.

#### **Autres questions transectorielles**

28. Le handicap n'est pas le seul problème auquel doivent faire face les jeunes handicapés, et doit donc être relié aux autres problèmes de développement. Les jeunes handicapés qui appartiennent à certains groupes ethniques ou à des minorités et ceux qui vivent dans des zones rurales ou des taudis urbains font également face à de multiples difficultés. Ils sont moins susceptibles de bénéficier des services et programmes conçus à l'intention tant des jeunes en général que des handicapés, ce qui les marginalise davantage et aggrave la discrimination dont ils font déjà l'objet. Les jeunes femmes handicapées sont encore plus désavantagées.

29. La violence et les autres types de maltraitance constituent également un problème préoccupant. Les jeunes handicapés sont beaucoup plus exposés que les autres à de tels abus. Non seulement leur handicap est souvent la conséquence des violences qui leur ont été infligées, mais le fait d'être incapables les expose davantage que les autres aux violences physiques et psychologiques, aux violences au sein de la famille et au viol. Ils courent aussi un risque accru d'être victimes de la traite et livrés à l'esclavage sexuel. S'ils sont exposés à tant de dangers c'est parce qu'ils sont souvent incapables de se protéger et parce que les auteurs des violences exercées à leur encontre pensent généralement qu'ils ne pourront pas dénoncer ces sévices ou que, s'ils le font, ils ne seront pas crus.

30. L'isolement social, le manque d'éducation, la pauvreté et la discrimination dont souffrent les jeunes handicapés constituent des problèmes interdépendants. Des millions d'entre eux se retrouvent à la rue et sans emploi et nombreux sont ceux qui sont impliqués dans des activités criminelles, se prostituent ou se livrent au trafic de drogues, souvent à l'instigation de ceux qui les considèrent comme des proies faciles. On estime qu'un tiers au moins de tous les enfants de la rue sont handicapés.

31. Un autre domaine qui présente un intérêt particulier – et est potentiellement prometteur – pour les jeunes handicapés est celui des nouvelles technologies de l’information et des communications. Grâce aux ordinateurs, aux téléphones portables et aux tablettes, de nombreux jeunes handicapés peuvent, pour la première fois, communiquer avec le monde qui les entoure, se connecter aux réseaux sociaux et avoir accès à l’information, même s’ils ne peuvent pas quitter leur chambre. Cependant, les nouvelles technologies devraient être rendues plus accessibles, et il faudrait que les jeunes handicapés aient les compétences de base et la formation technique nécessaires pour apprendre à se servir de ces nouveaux outils et les ressources leur permettant d’en faire l’acquisition et d’en assurer l’entretien.

### **La voie à suivre**

32. Une approche globale s’impose. Il est nécessaire d’associer les jeunes handicapés à tous les programmes de développement axés sur la jeunesse. Il faudrait aussi des mesures et des interventions précises et ciblées en vue de lutter contre la discrimination, d’éliminer les obstacles et de créer des conditions propices à une pleine participation des jeunes handicapés au développement et à la société.

33. Bien que le nombre de programmes visant à répondre aux besoins particuliers des jeunes handicapés aille croissant, ces initiatives restent peu nombreuses à l’échelle de la planète. Dans tous les pays, il existe des organisations dirigées par des personnes handicapées ou créées à leur intention, qui sont des plateformes de plaidoyer et des outils de changement efficaces. Toutefois, rares sont les organisations de ce type qui ont mis en place des dispositifs de regroupement de jeunes ou des programmes de stage ou de formation dans le cadre desquels les jeunes handicapés seraient systématiquement intégrés à l’organisation de manière à pouvoir exprimer leurs vues et leurs préoccupations, ou seraient formés à l’exercice de fonctions dirigeantes. En développant de manière plus systématique la communication avec les jeunes handicapés, on ajouterait une composante importante mais jusqu’ici mal représentée aux efforts efficaces déployés en faveur des handicapés, efforts qu’il convient d’encourager et de financer.

### **Écouter les jeunes handicapés**

34. Pour répondre efficacement aux préoccupations des jeunes handicapés, il faut les écouter et les associer activement aux efforts de développement, notamment à l’élaboration des politiques et aux processus de prise de décisions<sup>5</sup>.

35. En 2013, la Division des politiques sociales et du développement social, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, a tenu des consultations avec le programme Young Voices de l’organisation Leonard Cheshire Disability. Le programme rassemble plus de 1 200 jeunes handicapés qui plaident la cause des droits des handicapés, à l’échelle tant nationale qu’internationale. Dans le cadre des

---

<sup>5</sup> Le septième Sommet annuel sur les enfants au Rwanda, tenu à Kigali en 2012, est un bon exemple de la participation des jeunes handicapés aux consultations relatives à la politique de développement économique qui se sont déroulées à l’échelle nationale. Les enfants et les jeunes handicapés représentaient 20 % des 500 délégués, parmi lesquels figuraient des parlementaires et des responsables officiels, dont le Premier Ministre Pierre Habumuremyi. Les recommandations formulées à l’issue du Sommet ont été incluses dans la première Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du Rwanda ainsi que dans le Plan d’action national du Ministère du genre et de la promotion de la famille.

consultations, une enquête a notamment été menée auprès de jeunes défenseurs des droits des personnes handicapées, âgés de 16 à 25 ans, qui venaient d'un peu partout dans le monde<sup>6</sup>. Les 75 jeunes adultes qui ont pris part aux consultations témoignaient du caractère international du programme Young Voices qui regroupe un nombre égal de jeunes hommes et de jeunes femmes atteints de différents handicaps. Ces jeunes sont intervenus en présentant des idées, en relatant des anecdotes, en exposant des photographies, en formulant des observations et en soulevant quantité de questions et de problèmes. Dans l'appel à l'action qu'ils ont lancé, ils ont notamment formulé les demandes suivantes :

- a) Traiter les jeunes handicapés comme des égaux et avec respect : le handicap n'est pas une incapacité;
- b) Sensibiliser les jeunes et la société dans son ensemble aux droits des jeunes handicapés et offrir à ceux-ci des possibilités de participation;
- c) Lever les obstacles liés au milieu qui empêchent la participation des jeunes handicapés;
- d) Reconnaître que les petites filles et les jeunes femmes handicapées sont particulièrement exposées à la violence et à la maltraitance. Sensibiliser davantage l'opinion à leur vulnérabilité, renforcer les lois qui visent à les protéger et les aider à acquérir l'autonomie nécessaire pour qu'elles puissent se défendre seules;
- e) Venir en aide aux populations les plus difficiles à atteindre, veiller à ce que tous les jeunes handicapés bénéficient d'un enseignement, et leur permettre de réaliser leur potentiel, notamment en aidant les écoles et les familles à prendre conscience de l'importance que revêt l'éducation pour les enfants et les jeunes atteints d'un handicap;
- f) Garantir l'égalité des chances et aider les jeunes handicapés à participer, à tous les niveaux, aux forums et aux processus dans le cadre desquels les politiques sont élaborées et les décisions prises;
- g) Donner aux jeunes handicapés la possibilité de faire du sport et de s'adonner à d'autres activités récréatives, afin de faciliter leur intégration sociale et de lutter contre les stéréotypes négatifs;
- h) Appuyer le développement et la promotion de technologies accessibles qui puissent faciliter la participation des jeunes handicapés;
- i) Œuvrer en faveur d'un développement international qui tienne dûment compte du problème des handicapés. Il faudrait que tous les cadres et programmes dans lesquels s'inscrivent les politiques de développement intègrent la problématique du handicap et traitent des droits et des problèmes des personnes handicapées, par la voie notamment de mesures concrètes;
- j) Célébrer la diversité. Reconnaître la contribution importante que les jeunes handicapés apportent à la création de communautés plus prospères, plus dynamiques, plus créatives et plus tolérantes.

<sup>6</sup> Pour plus de détails, consulter le site : <http://undesadspd.org/Youth/ResourcesandPublications/YouthWithDisabilities.aspx>.

36. Les recommandations ci-dessus pourraient être un bon point de départ qui permettrait d'assurer la participation des jeunes handicapés à tous les efforts de développement visant à améliorer les conditions de vie des gens dans le monde entier. En effet, tant que des millions de ces jeunes ne seront pas associés à tous les efforts de développement menés jusqu'à la réalisation des nouveaux objectifs de développement pour l'après-2015, on aura peu de chances d'aboutir au plein exercice des droits consacrés par la Convention et de jouir des avantages économiques et sociaux que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale sont censés procurer.

**Questions à examiner**

37. Les participants à la table ronde sont invités à se pencher sur les questions ci-après :

a) Quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre, aux niveaux national et local, pour s'assurer que la politique et les pratiques suivies sur le terrain tiennent compte des droits et des besoins propres aux jeunes handicapés?

b) Quelles sont les politiques et mesures concrètes ayant donné de bons résultats sur lesquelles les gouvernements pourraient prendre modèle pour donner une éducation à tous les enfants et jeunes handicapés dont on sait qu'ils sont les plus difficiles à atteindre dans le cadre des efforts consentis à l'échelle nationale en vue de réaliser l'objectif de l'enseignement pour tous?

c) Quelles sont les politiques qui permettent de promouvoir efficacement l'emploi des jeunes handicapés?

d) Existe-t-il des bonnes pratiques qui permettent aux jeunes handicapés de participer activement aux réunions et processus dans le cadre desquels les politiques de développement sont élaborées?

\_\_\_\_\_